

Le principe des élus référents est reconduit

Lors de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2020, les élus ont adopté à l'unanimité la nouvelle liste des élus référents selon un secteur précis, pour instaurer ou améliorer le lien de proximité entre les élus et les habitants, selon le tableau suivant. Si vous constatez un problème de voirie, un défaut d'éclairage public ou tout autre soucis matériel vous avez la possibilité d'appeler la mairie au 05 49 29 80 04 afin de demander à l'élu référent de prendre contact avec vous. Pour tous contacts mails avec vos élus, utilisez le modèle suivant: **prénom.nom@chef-boutonne.fr**

Pascal QUINTELIER	Rue du Pont Supérieur, les Hauts Jardins de la Boutonne, Route d'Angoulême
Angélique BOURSIER	Rue du Chemin Vert, Rue des Mimosas, Impasse de l'Angélique
Sylvie MAGNAIN	Rue Robert Béchade
Patrick COIRAULT	Route de Sauzé-Vaussais, Rue de la Petite Garenne, Chemin des Coquelicots, Chemin du Petit Genêt, le Grand Mouton
Marie KOHLER	Rue de la Justice, Place et Rue du Grand Four, Rue du Temple, Rue François Naud, Place et Rue du Petit Maure, Rue du Vieux Limort
Patricia DUFOUR	Place Malesherbes, Rue Gontaut Biron, Rue de Coupeaume, Place du Champ Griffier, Rue Gambetta, Rue René Coynault, La Venelle, Rue et Place du Marchioux, Rue de l'Huilerie, Rue Roujault
Henri MOINARD	Rue des Chalets, Rue Henri Hélot, Place Pré, Le Moulin du Guibou, Péchiot
Monique PARICHAUT	Grand'Rue du Commerce, Rue Elise Giroux, Rue du Docteur Laffite
Frédéric WATTEBLED	Place des Martyrs de la Résistance, Avenue Louis Proust, Avenue de l'Hôtel de Ville, Place Emile Thomas, Place Croix Perrine.
Rodolphe FOURRE	Avenue Auguste Gaud, Avenue du Président Kennedy.
Jean WAROUX	Rue des Seillon, Place et Rue Paul Perrain, Rue de la Graineterie, Rue de la Pirounelle.
Annie GONNORD	Rue de la Laiterie, Champ des Halles, La Chagnée, Avenue Louis Doignon, Rond Point de la Liberté, Place Cail.
Christian AUBERT	Rue Maurice Gadioux, Rue des Trois Versennes, Rue du Pré du Coq, Rue des Champs Forts, Rue de Font Renard.
Fabrice MICHELET	Rue du Général Bonnal, Rue de Plaisance, Rue Eugène Lucas, Impasse du Moulin des Paillards, Rue Pierre Blanchard, Rue du Champ de Foire (côté nord uniquement).
Nicole BETTAN	Rue des Bessons, Chemin du Rossignol, Route de Loizé, Rue Hippolyte Hairaud, Rue du Petit Four, Rue de la Fontaine.
Claire DURQUETY	Rue du Département, Le Moulin Neuf, Les Gonds, Rue du Prieuré, Rue de La Talonnière, Rue Constant Piard, Rue du Champ de Foire (côté sud, uniquement).
Christian GOUJEAU	Avenue des Fils Fouquaud, Rue de la Garenne Guidée, Chemin de la Maisonnette, Le Moulin de Treneuillet, Le Bois aux Pins, Place de la Fontaine à Marion, Allée du pouzac, Allée des Lavandières
Patrice BAUDOIN	Route de Melle, Chemin de Pellevoisin, Chemin de Chandant.
Pascal TRUTEAU	Rue de Judée, Chemin de l'Hermitage, Impasse du Moulin du Pouillet, Route de la Paillanderie, Route de Gournay, Le Grand Mabouet, Buffevent (Les Sables).
Christelle BIET	Lussais : Rue du Lavoir, Rue du Logis, Rue Guesny Chambaudrie, Rue du Pont Neuf, Place et Impasse des Chaumias, Chemin des Meuniers, Route de Niort (côté sud jusqu'au Logis), Moulin de Lusseau, Les Ecluses.
Francis GRIFFAULT	Les Grapaudières : Rue des Quatre Vingt Sillons, Rue du Champ Piron, Chemin de la Roue, Rue du Fief Turpin, Route de Planier, Route de Pigeon Pierre (nos 1 et 2), Route de Niort (au niveau de Planier).
Patrick PETIT	Les Vaux : Rue de la Vallée, Rue du Canton, Rue des Tourterelles, Chemin des Lavandes, Rue du Château d'Eau, Rue des Garennes, Impasse de la Vallée, Chemin des Gravettes, Route de Pigeon Pierre (sauf les nos 1 et 2).
Amanda HOLMES	Toutes les rues de Crézières, La Tuilerie, La Varenne, Les Fontaines de Chaillé.
Marie-Claire VEQUE	Toutes les rues de La Bataille.
Helen ACE	Tillou Rue du Coco, Rue de Beaumoreau, Impasse de la Rivière, Impasse de la Vallée, Impasse du Pont Boutaud.
Sophie ROBION	Route de Fontenille, Chemin de Chantiau, Route de Chef-Boutonne, Rue de Pétenin et du Haut Pétenin, Rue de la Combe, Chemin de Lussais.
Claude PAPOT	Mérilly, Route de Saint-Génard, Rue du Haut Planier, Grande Rue.
Patrice BAUDOIN	Rue de Beauchamp, Rue du Royou.

L'Ambroisie : un enjeu de santé publique au cœur de nos villes et de nos campagnes

« L'Ambroisie à feuille d'armoïse » est une plante annuelle originaire d'Amérique du Nord. Depuis son apparition en France, au milieu du 19^{ème} siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux territoires.

Identifiez l'Ambroisie au moyen de ses feuilles profondément découpées, vertes sur les 2 faces, sans odeur aromatique (contrairement à l'armoïse annuelle), sa tige : plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs.

Cette plante, peu exigeante, se développe sur tous types de sols et en particulier, les terrains nus ou peu couverts tels que les parcelles cultivées, les bords de route, les zones de travaux, les parcs et jardins, mais aussi les bords de rivières.

Un problème de santé publique ! Le pollen de l'ambroisie est l'un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m3 d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison de fin août à septembre.

Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent les formes de rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, eczéma et suffisent pour provoquer des symptômes chez les personnes sensibles, sachant que chaque pied d'ambroisie produit des millions de grains de pollen chaque année et également des milliers de graines responsables de l'extension de la plante les années suivantes. L'ambroisie est également problématique pour le monde agricole où elle peut envahir des parcelles entières si elle n'est pas gérée à temps.

Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines ! Afin de limiter l'émission de pollen allergisant et de graines, la destruction des plants doit absolument intervenir avant leur floraison qui a lieu vers la mi-juillet. Le mode de destruction doit être adapté à la quantité de plants présents ainsi qu'à la nature de la parcelle. Si vous constatez la présence d'Ambroisie veuillez contacter la mairie en précisant exactement sa localisation ou signalez le sur www.signalement-ambroisie.fr. Plus d'informations sur www.ambroisie.info.

Contact : Aude Mathiot, Fredon Poitou Charentes – aude.mathiot@fredonpc.fr – 09.77.02.33.38

Précisions sur les activités de la 37ème édition des Journées Européennes du Patrimoine, les 19 et 20 septembre

Malgré les restrictions sanitaires, vous avez plusieurs possibilités dans notre commune pour le week-end patrimonial.

Visiter le Château (le musée, la Grange aux souvenirs, la Maison des Lavandières) et les 5 églises: Notre-Dame, Saint-Chartier, Saint-Gilles, Saint-Grégoire et Saint-Sulpice, selon les horaires habituels.

Autre possibilité d'un peu de culture pour votre week-end, les expositions au Château et à la Médiathèque, (voir guide estival).

Par ailleurs aura lieu une marche dans le bourg de Tillou, samedi 19 septembre à partir de 17h (maillage de venelles pittoresques et vallée de la Somptueuse qui serpente en son cœur).

Enfin, il y aura un rallye insolite en voiture pour apprécier les richesses patrimoniales et naturelles de notre commune, visiter et découvrir nos 4 bourgs. Un questionnaire sera à votre disposition pour vous aider à découvrir des endroits cachés de la vie quotidienne. Point de départ à Tillou, salle du Tilleul, à partir de 9h, dimanche 20 septembre.

Guide estival des animations

Ce document vous a été remis en Juillet dans votre boîte aux lettres, il contient tout le programme des animations 2020 jusqu'en octobre.

Ce document est également disponible à la mairie, au château et dans vos commerces de proximité.



Toujours quelques incivilités

« Cela peut porter bonheur, à condition d'y mettre en premier le pied gauche ». Personne n'aime marcher dans les excréments.

Rappel : Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts et les espaces de jeux publics pour les enfants. Les propriétaires de chiens sont donc tenus de procéder au ramassage des déjections de leur animal. Ne sortez pas votre chien sans prendre une poche de ramassage pour le respect de tous.

L'enfouissement des réseaux va continuer

Depuis octobre 2019, des travaux d'enfouissement ont lieu rue de l'Huilerie. Ces travaux ont duré beaucoup plus longtemps que prévu, eu égard aux intempéries du début de l'année et à la crise sanitaire qui a perturbé le travail des différentes entreprises. Ces travaux vont se terminer à la mi-septembre avec l'enlèvement des poteaux et la réfection de la voirie.

Le conseil municipal a validé une nouvelle tranche de travaux pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur plusieurs tronçons : la rue du vieux Limort, la rue de la Justice, la place du Petit Maure pour un investissement total de 190 000 € TTC et qui auront lieu à partir d'octobre prochain. Une réunion de préparation se tiendra avec les habitants de ces rues, afin de les informer des modalités pratiques.

Pendant la durée des travaux, la rue de la Justice sera fermée et nécessitera la mise en place d'une déviation. Nous vous remercions de votre compréhension.

Couleurs à la une

A vous de voter

Vous avez certainement lu, en fin d'année dernière, que le Conseil Départemental des Deux-Sèvres avait mis en place un budget participatif de 2 000 000 € qui permet aux citoyens de proposer directement des projets d'investissement qui pourraient être mis en place dans les différentes communes deux-sévriennes. Le principe est que le Conseil départemental subventionne à hauteur de 80% ce projet et que les 20% restants soient supportés par les communes.

700 projets ont été déposés fin 2019. 230 ont été sélectionnés par le Conseil départemental, car ils correspondaient aux critères et volontés générales. Parmi ceux-là : 2 chef-boutonnais ont déposé des projets à créer dans la commune : valorisation du petit patrimoine à partir de panneaux d'explication et création d'un cyber-café.

Le conseil municipal s'est positionné favorablement envers ces 2 projets. De ce fait, c'est maintenant aux deux-sévriens de choisir, parmi tous les projets sélectionnés, ceux qu'ils veulent voir se réaliser. Pour cela, tout le monde pourra voter sur www.budgetparticipatif79.fr. Le vote sera ouvert et possible entre le 31 août et le 2 octobre.

Ce seront tout simplement les projets qui auront le plus de suffrages qui seront retenus et réalisés. Alors, chaque voix comptera. Soutenons ces projets.

Des travaux route de Melle

Chaque année, des travaux de réfection des adductions d'eau sont réalisés dans la commune. A partir du mois d'octobre, et durant 6 semaines, le réseau route de Melle (du carrefour à la route des Vaux) va être rénové. Depuis l'intégration de la commune au sein du syndicat 4B, c'est cette entité qui est maître d'ouvrage et va entreprendre les travaux, qui sont confiés à l'entreprise M'RY de Parthenay, pour un montant de 133 000 € HT.

La route ne sera pas fermée durant ces travaux, mais des feux seront mis en place pour permettre la circulation.

Ces travaux seront suivis au printemps prochain de la réfection totale de la bande de roulement de la route, par le Conseil Départemental. Ce sera utile.

Plans canicule et grand froid

Si vous êtes isolé(e) l'été en période de canicule, ou l'hiver en période de grand froid; nous pensons à vous, solidaires et attentifs.

Un registre est ouvert à la mairie, qui permet de vous recenser si vous en faites la demande, car vous êtes une personne âgée de plus de 65 ans et/ou handicapée et isolé(e).

Ce registre nominatif permettra en cas de grandes chaleurs ou de grands froids, le déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgences nationales et de prendre contact avec vous périodiquement, afin de vous apporter conseils et assistance.

Ce registre conserve un caractère confidentiel. Il ne pourra être communiqué qu'à Monsieur Le Préfet, s'il le demande.

Si vous souhaitez être inscrit(e) sur ce registre, appelez vous-même ou faites appeler par une tierce personne que vous connaissez, la mairie au 05.49.29.80.04.

Vous recevrez à votre adresse et sous 8 jours, un accusé de réception validant votre demande.

Bientôt l'Inauguration de la marque Petite Cité de Caractère

Comme vous l'avez vu dans le CU d'Avril, Chef-Boutonne inaugurerait l'obtention de la marque Petite Cité de Caractère.

La matinée du samedi 12 septembre a été retenue pour cette cérémonie selon les horaires suivants et le respect le plus strict des mesures sanitaires actuellement en vigueur.

- 9h30 Accueil à la salle Raymond Quiard au château de Javarzay

- A partir de 10h30 circuit découverte animé

- A compter de 12h15 cocktail déjeunatoire également à la salle Quiard auquel les Chef-Boutonnais sont invités sous réserve de retourner le coupon ci-contre avant la date impérative du 4 septembre 2020.

Le chantier du nouvel EHPAD va enfin débiter

La construction du nouvel EHPAD devait débiter au printemps mais 2 raisons majeures ont repoussé cette date. Tout d'abord, la crise sanitaire bien évidemment mais surtout la liquidation de l'entreprise MLTP, détentrice du marché VRD (terrassment, voies réseaux et divers et espaces verts).

Le CIAS, maître d'ouvrage, a dû relancer une consultation pour attribuer de nouveau ce marché. Début juillet, les membres du CIAS l'ont donc attribué à un groupement de 3 entreprises (NATP – PLOQUIN – TTRS) pour le lot terrassment et à l'entreprise Damien Decaudin pour le lot espaces verts. Les travaux vont débiter à la mi-septembre et dureront 22 mois.

Cocktail déjeunatoire du
12/9/2020

NOM

Prénom

Adresse + téléphone

O J'assisterai

Nombre de personnes:

(Masque obligatoire)

Chef-Boutonne
Entre sources et nature

Couleurs à la
une est
distribué tous
les deux mois
et vous donne
rendez-vous
novembre
2020. Il peut
aussi être
consulté sur le
site internet
communal :

www.chef-boutonne.fr

Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique

Un feu d'artifice prévu le 11 septembre

Comme chacun le sait, nous avons annulé le feu d'artifice du 14 juillet et toutes les festivités de Chef-Boutonne prévues le même jour. L'unique raison était liée aux conditions sanitaires présentes et aux incertitudes au moment de la décision prise par les élus début juin. Chaque feu d'artifice faisant l'objet d'une déclaration au moins un mois avant le tir auprès de la préfecture, les choix à faire sont toujours à anticiper et parfois difficiles à appréhender.

Cependant, les élus avaient indiqué qu'ils souhaitaient maintenir un feu d'artifice en 2020, d'une part pour participer à la reprise économique (le tir du feu est confié à une entreprise) et d'autre part pour participer à la reprise de la vie «normale».

C'est pour cette raison que les élus ont pris la décision début août d'organiser un feu d'artifice le 11 septembre à 21h00 sur le site du château. Cette date coïncide avec un week-end chargé en animations et notamment, la cérémonie relative aux Petites Cités de Caractère qui a lieu le lendemain (voir article).

Bien évidemment, des règles sanitaires seront à respecter, comme une distance entre les groupes constitués. Le port du masque sera obligatoire, même si l'espace sur la prairie du château est assez grand pour que chacun puisse y rester le temps du tir, en toute sécurité.

Toutes ces indications sont celles en vigueur à la date de l'impression du présent document. Si toutefois, des éléments importants venaient à évoluer, nous communiquerions avant, par tous les moyens habituels.

Une nouvelle équipe pour Mellois en Poitou

Après l'installation des conseils municipaux tardivement à cause de la crise, ce fut au tour de notre Communauté de Communes Mellois en Poitou, d'installer son exécutif.

Le 16 juillet, notre maire, Fabrice Michelet, président sortant, a été de nouveau élu, face à Patricia Rouxel, Maire d'Aigondigné, par 60 voix contre 28. 12 vice-présidents ont été également élus ce soir-là. Pour mieux connaître ces élus, veuillez consulter www.melloisenpoitou.fr

Un soutien à l'économie locale

La crise que nous traversons est difficile pour certaines entreprises. La commune a pris ses responsabilités en participant d'une part au fonds mis en place par la communauté de communes à hauteur de 10 € par habitant (27 000 €) et d'autre part, en mettant en place un «coup de pouce» visant à donner des coupons de réduction à nos habitants, clients de 24 commerces.

Le conseil départemental a souhaité aussi participer à ce soutien, en donnant la possibilité aux communes d'être subventionnées à 50% pour des chantiers d'un montant inférieur à 10 000 € HT. Cela permet d'orienter ces travaux davantage vers les artisans locaux et les petites entreprises.

Le conseil municipal a décidé d'être partenaire de ce dispositif en externalisant certains travaux qui auraient pu être réalisés par les services techniques. 5 chantiers (maximum autorisé dans le règlement) vont donc être lancés pour être terminés avant la fin de l'année : réfection du plafond de la salle Marie-Louise Gerbeaud à La Bataille, peinture du plafond de la chapelle de Crézières, rénovation d'un muret en pierres à Tillou, à proximité de l'église, isolation d'un grenier dans un local communal près de la Mairie de Chef-Boutonne, travaux intérieurs dans un logement communal également à Chef-Boutonne, Place Emile Thomas. Ces travaux permettront d'injecter 35.000 € HT dans l'économie locale.

La toiture des Halles place Cail bientôt rénovée

Dans le programme d'investissement voté fin juin, les élus ont souhaité entreprendre la rénovation de la toiture des Halles, place Cail, qui se trouve dans un état très moyen. La consultation des entreprises est en cours. Les travaux devraient avoir lieu à l'automne.

Rappel

Comme chaque année, le CCAS peut vous aider à financer l'inscription de vos enfants à une activité sportive ou culturelle.

Selon votre quotient familial CAF ou MSA, vous pourrez percevoir jusqu'à la somme de 60 € par enfant, cumulable avec une aide pour régler l'abonnement aux livres de l'Ecole des Loisirs, proposé par l'école.

Pour connaître les activités concernées ou pour demander vos coupons de réductions, n'hésitez pas à contacter Maryse Cornette au 05 49 29 80 04 ou venir en Mairie aux heures d'ouverture du CCAS.